

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

- Pierre-Alban Obandji, membre du Bureau politique du Parti démocratique gabonais (PDG):

"Le militant est un soldat politique. Il doit respecter, appliquer les instructions de la hiérarchie dans l'intérêt général, obéir aux ordres et à la ligne directrice du parti".

- Pr Lee White, ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres:

"Je tiens à rappeler que le président de la République, conduit une politique zéro face aux pratiques de corruption, qui ont un impact néfaste sur les finances publiques".

- Francis Nkea Ndzigue, ministre de la Promotion de la bonne gouvernance, de la Lutte contre la corruption:

(...) Il ne peut avoir de bonne gouvernance sans évaluation des politiques publiques".

- Pr Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac):

(...) Pour ralentir la propagation du Covid-19, les efforts engagés à ce jour ont porté leurs fruits. Je note que le Gabon est d'ailleurs cité comme un exemple dans la stratégie de lutte contre la Covid-19, et ses bonnes pratiques devraient inspirer la gestion de la pandémie dans les États de la sous-région".

- Gilberto Da Piedade Verissimo, président de la Commission de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC):

"Notre priorité au sein de la région d'Afrique centrale est la sécurité alimentaire. Celle-ci ne comprend pas seulement la production, mais aussi l'activité rurale, le commerce rural. Et pour ça, nous avons de bonnes idées. Nous allons faire un programme que nous allons soumettre aux chefs d'État pour approbation".

- Paul Kodepina Itanguino, président de l'ONG ACDL:

(...) La destruction de la mangrove sur le littoral du Cap-Estérias a des conséquences écologiques et socio-économiques graves".

Rassemblées par Y.F.I

Sécurité pénitentiaire : la Garde des Sceaux face aux députés

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

LA ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, était, vendredi dernier, face aux membres de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Défense nationale de l'Assemblée nationale, présidée par Blaise Louembe.

Au centre de cette audition : l'examen du projet de loi portant modification de l'article 93 de la loi N°17/93 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire de la Sécurité pénitentiaire. Dans son exposé de motifs, la Garde des Sceaux a indiqué que ce projet de loi vise à s'arrimer aux dispositions prévues à l'article 149 de la loi N° 00001/2005 du 4 février 2005 portant statut général de Fonction publique. De sorte que, cette modification va corriger les manquements observés dans les dispositions actuelles de l'article 93 et permettre aux personnels de la Sécurité pénitentiaire de faire valoir leurs droits à la retraite dans les mêmes conditions

que les personnels de Forces de défense et de sécurité, tout en bénéficiant de leurs droits conformément aux textes en vigueur. De fait, a-t-elle poursuivi, les nouvelles limites d'âges sont fonction des grades : 55 ans pour les agents de première classe, 65 ans pour les inspecteurs de 3e grade, et hors grade pour les médecins et dentistes affectés dans le corps. Avec ceci que, s'agissant des officiers et inspecteurs, le texte institue la mise en deuxième section des inspecteurs, deux ans avant leur départ effectif à la retraite.

Par ailleurs, a avancé le membre du gouvernement, la modification énonce, en outre, les conditions de départ à la retraite des agents : "Sur demande, pour tout agent ayant accompli quinze ans de service minimum ou motivée par un avis médical. D'office, en cas d'invalidité et pour les agents ayant atteint la limite d'âge en tenant compte des grades". S'en est suivi un débat au cours duquel la ministre de la Justice a réaffirmé la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de travail des agents de la Sécurité pénitentiaire et le cadre de vie des détenus.



Photo: DR

La ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas,

PDG : Biendi Maganga Moussavou officiellement «camarade»

PRÉSENTÉ samedi dernier aux militantes et militants du Parti démocratique gabonais (PDG) de la commune de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, l'actuel ministre de l'Agriculture, Biendi Maganga Moussavou, est officiellement membre du PDG. (Nous y reviendrons).

La Semaine Vous avez dit pari difficile ?

LES deux Chambres du Parlement ont effectivement repris de l'activité, dans le cadre de la seconde session parlementaire, dite "budgétaire". Même si on est encore loin de l'examen du projet de loi de finances 2021. Au niveau du gouvernement, on notera les réunions sectorielles tenues par le Premier ministre. Cette dernière a également reçu le ministre congolais des Affaires étrangères. De même, du côté du ministère de l'Éducation nationale, la proclamation des résultats du second tour du Baccalauréat 2020. Il s'agit-là d'un premier pari gagné par les responsables de ce département ministériel, en dépit de quelques couacs. Mais le contexte difficile dans lequel le Bac a été organisé n'appelle-t-il pas des circonstances atténuantes au profit de Mougouma-Daouda et les siens ? La présente chronique aurait pu être davan-

tage consacrée au Parlement. Histoire d'aller plus en profondeur sur la réunion au Sénat, du Bureau et de la Conférence des présidents. Cela aurait été l'occasion de chercher à en savoir plus sur les correspondances que le 5e vice-président de ladite institution, Martin Fidèle Magnaga, a adressées au secrétaire général du ministère de la Justice, pour demander des explications sur le retrait, dans le nouveau Code pénal gabonais, des dispositions condamnant l'adultère... Espérons que des explications lui seront données et que, à son tour, le Sénat informera l'opinion publique. Revenons au ministère de l'Éducation nationale : cette fois avec l'autre principale équation qui se pose à ses responsables : la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19. La question a d'ailleurs été

posée au Premier ministre lors de l'entretien exclusif accordé à notre Rédaction. Rose Christiane Ossouka Raponda a envisagé plusieurs pistes pouvant garantir la sérénité. Entre autres : l'enseignement à distance qui prend en compte le "e-learning", l'audiovisuel, les supports physiques, le principe du turnover, la construction des salles de classe, etc. Dans tous les cas, quelle que soit la piste envisagée, il faudra reconnaître que rien n'est totalement prêt. Et on demeure face à une équation plutôt complexe. D'ailleurs, le Premier ministre n'a pas manqué d'avouer que le "pari est difficile". Et c'est le moins que l'on puisse dire.

ONDOUBA'NTSIBAH